

COMMUNE DE CANOHÈS	COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 AVRIL 2022
---------------------------	--

L'an deux mille vingt-deux et le mardi cinq avril le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE – ALENDIA – DUNYACH
ESCUDER-SANCHEZ – TRILLES – LACOUR – GARCIA-QUINTA – MINNE – BANTOURE
BARTOLI – DURAND – SERRES – DAGOURET – COPIN – GELADE – DE JESUS
AUSSEIL – DARRAS – MUTI – SABATIER – BUTIN – GUANTER

Pouvoirs : E.ARGELES à D.FOURCADE
A.ESCRIVA à G.TRILLES
M.JEBLAOUI à B.MINNE
G.DURUPT à B.DUNYACH
JM. PALMA à B.SABATIER

Absents excusés : M.SENIA

Secrétaire de séance : Madame Mathilde DARRAS est désignée secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE :

2022-010 : Rajout de mandataires de la régie de recettes Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

2022-011 : Demande de subvention auprès de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR) dans le cadre des travaux de réalisation d'un captage des eaux de surface dans le canal de perpignan pour l'irrigation du stade et des espaces attenants

2022-012 : Demande de subvention auprès de l'état au titre de l'appel à projet Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la halle des sports de Canohès

2022-013 : Signature d'un contrat de mise à disposition d'un espace sur une plateforme de communication citoyenne avec la société Citymag

2022-014 : Demande de subvention auprès de l'état au titre de l'appel à projets « FIPD 2022 programme sécurisation des établissements scolaires » dans le cadre du projet d'installation d'une alarme PPMS, la réalisation d'une clôture et la mise en place d'un portail coulissant automatique

Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 05 avril 2022

DÉLIB 2022-04-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET COMMUNAL

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 04 avril 2022.

Le Conseil Municipal décide :

D'ARRÊTER le dit Compte de Gestion du Budget Communal du comptable pour l'exercice 2021,

D'APPROUVER le Compte de Gestion,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 3 ABSTENTIONS (MME ET MM. PALMA - SABATIER et GUANTER).

Voir délibération n°01

DÉLIB 2022-04-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Sous la Présidence de Monsieur Denis FOURCADE, 1^{er} Adjoint.

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 04 avril 2022.

Le Conseil Municipal décide :

DE PRENDRE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2021,

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs,

D'APPROUVER le Compte Administratif tel que présenté.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 3 ABSTENTIONS (MME ET MM. PALMA - SABATIER et GUANTER).

Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Voir délibération n°02

DÉLIB 2022-04-03 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 04 avril 2022.

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif présente, d'une part un excédent de fonctionnement global de **4 136 741,04 €** et d'autre part, un déficit d'investissement global de **2 250 510,78 €** auquel vient s'ajouter le solde sur les restes à réaliser de **1 047 235,31 €**,

Le Conseil Municipal décide :

DE L'AFFECTATION du résultat et des reports tels que présentés ci-dessus afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSEPTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN et GUANTER).

Voir délibération n°03

DÉLIB 2022-04-04 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 04 avril 2022,
VU la loi de finances 2021, notamment la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation,
VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts,
VU l'article 16 de la loi n°2019-1479 des finances pour 2020 lequel prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des Collectivités Territoriales et de leurs groupements.

Le Conseil Municipal décide :

DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition actuels de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties et de les maintenir aux taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties **45,03 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties **53,99 %**

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSEPTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN et GUANTER).

Voir délibération n°04

DÉLIB 2022-04-05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 04 avril 2022.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le Budget Primitif Communal pour l'exercice 2022.,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 2 VOIX CONTRE (MME MUTI ET M. BUTIN) ET 3 ABSTENTIONS (MME ET MM. PALMA - SABATIER et GUANTER).

Voir délibération n°05

DÉLIB 2022-04-06 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL « CAMP DEL ROURE N°1 »

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 04 avril 2022.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le Compte de Gestion 2021, budget annexe du lotissement communal « Camp del Roure n°1 »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSEPTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN et GUANTER).

Voir délibération n°06

DÉLIB 2022-04-07 : CONVENTION APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL « CAMP DEL ROURE N°1 »

Sous la Présidence de Monsieur Denis FOURCADE, 1^{er} Adjoint.

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 04 avril 2022.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le Compte administratif 2021, budget annexe du lotissement communal « Camp del Roure n°1 »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSEPTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN et GUANTER).

Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Voir délibération n°07

DÉLIB 2022-04-08 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT D'ÉTUDES ET TRAVAUX AVEC PAIEMENT DIRECT PAR LE MANDATAIRE À LA SPL PERPIGNAN MÉDITERRANÉE DANS LE CADRE DE L'URBANISATION DE 2 PARCELLES COMMUNALES

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 04 avril 2022.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de la convention de mandat d'études et travaux avec la SPL PERPIGNAN MÉDITERRANÉE,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget des exercices correspondants.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSEPTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN et GUANTER).

Voir délibération n°08

DÉLIB 2022-04-09 : VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2022 – LOTISSEMENTS COMMUNAUX « CAMP DEL ROURE N°1 »

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 04 avril 2022.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le budget annexe primitif 2022 des lotissements communaux « Camp del Roure n°1 »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSENTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN et GUANTER).

Voir délibération n°09

DÉLIB 2022-04-10 : RAPPORT DU MAIRE SUR LES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 04 avril 2022.

Le Conseil Municipal décide :

DE PRENDRE ACTE du rapport de Monsieur le Maire sur les cessions et acquisitions immobilières,

DIT que le rapport est tenu à la disposition des administrés au secrétariat de la Mairie.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 3 ABSTENTIONS (MME ET MM. PALMA - SABATIER et GUANTER).

Voir délibération n°10

DÉLIB 2022-04-11 : BILAN DE FORMATION DES ÉLUS

Le Conseil Municipal décide :

DE PRENDRE ACTE du bilan de formations des élus, présenté par Monsieur le Maire.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°11

DÉLIB 2022-04-12 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR TITRE

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 04 avril 2022.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la liste des admissions en non-valeur pour l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus,

DE PRÉCISER que le montant total de ces titres de recette s'élève à **1 761.33 €**,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget 2022 de la Commune.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°12

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 19.


Le Maire,
Jean-Louis CHAMBON

